Image not found or type unknown

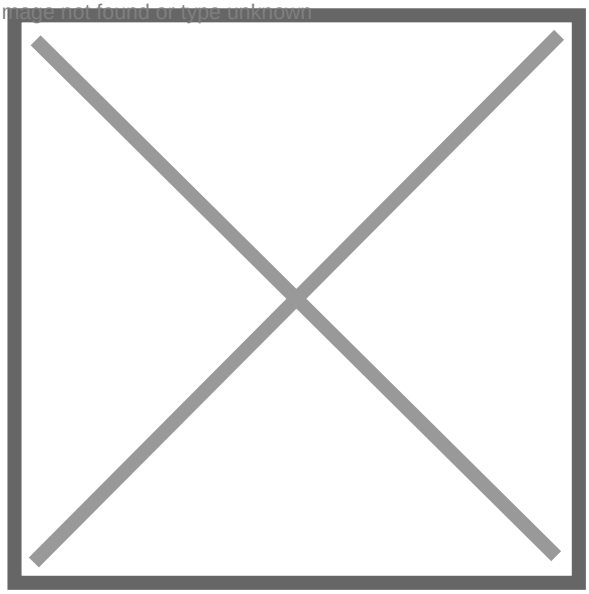

Coefficient sur fiche de paie et calcul conges payes

Par **dubec27**, le **13/04/2009** à **16:07**

Bonjour,

Bonjour,
J'aimerais avoir quelques renseignements.

Je suis secretaire à mi - temps, car je partage le temps plein avec une collegue.
Avec le même niveau d'étude, ma collegue à un coeff de 211 et moi 210, j'ai signé en 2008 un CDI sur lequel il est notifié coef 210, aujourd'hui, connaissant le coeff de ma collegue, je desire avoir le meme, (normal, nous faison le mem job) Suis je en droit de demander un coef 211 et de demande la regularisation depuis le debut de mon CDI

De plus, il y a une erreur sur le calcul de nos congé payé, en effet, ils n'ont pas ete payés au 10 eme, en ce moment nous calculons la regularisation. Les sommes dues doivent elles nous etes versées en une fois ou l'employeur peut sans nous consulter la verser en plusieurs fois.

Merci de vos reponses

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés